

FICHE TECHNIQUE

Jachères florales

Version de base et version complète



Les jachères florales sont des surfaces pluriannuelles semées d'herbacées sauvages indigènes sur des terres assolées ou après une culture pérenne. En Suisse, elles sont considérées comme des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB).

Les jachères remplissent une multitude de fonctions importantes :

- Habitat pour les animaux (insectes utiles tels que syrphes, carabes, coccinelles ou araignées)
- Embellissement du paysage grâce à la floraison
- Protection contre l'érosion et le lessivage des nutriments
- Influence positive sur la structure et le repos du sol
- Refuge et lieu de reproduction pour les grands animaux comme les lièvres et les oiseaux
- Lieu d'hivernage pour les animaux dans les régions de plaines

Emplacement

L'emplacement d'une jachère florale doit être choisi avec soin, car les sites inadaptés ne font que causer des problèmes. La règle de base est la suivante : plus le site est pauvre en nutriments, plus la jachère est riche en espèces. Une jachère florale ne doit être implantée que dans les régions de plaines et de collines (ZP, ZC). Le mélange ne doit pas être utilisé dans les Alpes centrales et méridionales (altération de la flore indigène).

Emplacement approprié

- Sols pauvres en nutriments, pierreux et peu profonds
- Ensoleillé
- Peu de plantes problématiques
- À proximité d'autres SPB (mise en réseau)

Emplacement inapproprié

- Sols humides, compactés, tourbeux ou azotés
- Ombragé
- Surfaces avec des mauvaises herbes à problème comme le chardon des champs, le rumex, le chiendent, le liseron ou le ray-grass
- Surfaces proches de la forêt (risque d'embroussaillement)
- Prairie artificielle en tant que culture précédente (risque des repousses)
- À proximité d'une route (danger pour les animaux)



FICHE TECHNIQUE

Jachères florales

Version de base et version complète

Préparation du sol	Les pommes de terre ou les céréales sont les plus appropriées comme culture précédente. Une fois qu'un emplacement approprié a été choisi, la surface doit être bien préparée. Dans un premier temps, il convient de détruire l'ancien peuplement végétal. Labourer la surface au plus tard un mois avant le semis, de préférence dès l'automne. Nous recommandons un travail du sol répété comme traitement contre les mauvaises herbes. Pour cela, il convient de herser 2 à 3 fois à intervalles de deux semaines avant le semis, à une profondeur de 5 à 10 cm. Le lit de semences ne doit pas être trop fin afin d'éviter la battance et l'érosion.		
Semis	Pour l'ensemencement, il convient d'utiliser des semences d'herbacées et de graminées sauvages indigènes autorisées par l'OFAG pour les surfaces de promotion de la biodiversité. Le semis doit être effectué immédiatement après le dernier travail du sol. Les fleurs sauvages germent à la lumière, c'est pourquoi elles ne doivent être semées qu'en surface. Pas de semis en lignes. Nous recommandons de semer les graines à la main ou avec un rouleau de semis. Le meilleur moment pour semer les jachères florales est de mi-mars à mi-avril sur des sols bien secs ou à partir de mi-septembre jusqu'à la mi-octobre. Le semis de printemps est préférable au semis d'automne. Après le semis, il faut faire preuve de patience, car les espèces semées germent lentement.		
Fertilisation Protection des plantes Entretien	 Aucun engrais autorisé Seul un désherbage mécanique est permis (traitement chimique plante par plante et de foyers de plantes à problème possible) Coupe de nettoyage autorisée la 1ère année (les plantes annuelles sont perdues) À partir de la 2º année d'implantation, une coupe est autorisée sur 50 % de la surface entre le 1ºr octobre et le 15 mars (la matière fauchée ne doit pas forcément être évacuée) Le broyage est autorisé Le travail superficiel du sol est autorisé sur la surface fauchée Arracher les arbustes qui poussent spontanément (laisser quelques individus pour qu'ils servent de lieux de nidification aux oiseaux) 		
Suppression	Une jachère florale peut être supprimée au plus tôt le 15 février suivant la dernière année de subver tionnement. Labourer le sol et le travailler ensuite plusieurs fois en surface. Après une jachère florale les cultures qui conviennent sont des prairies artificielles pluriannuelles, des céréales ou du maïs. Nou recommandons de mettre en place une jachère « de remplacement » à proximité 1 à 2 ans avant de supprimer l'ancienne jachère florale.		
Autres	Les surfaces de promotion de la biodiversité ne donnent droit à des subventions que si elles ont été déclarées et enregistrées auprès du service des cultures compétent. Les prescriptions d'utilisation édictées doivent être respectées. La durée d'une jachère florale est de 2 ans minimum et de 8 ans maximum au même endroit. Le canton peut autoriser une prolongation de la durée d'implantation pour les jachères de valeur et sans mauvaises herbes. Sur le même site, une jachère peut être réintroduite au plus tôt au cours de la 4e période de végétation suivant une jachère (état décembre 2021).		



FICHE TECHNIQUE

Jachères florales

Version de base et version complète

Composition et densité de semis		3 Semences conventionnelles – autorisées pour les exploitations bio	
Nom français	Nom latin	₩3 Version de base (g/are)	 →3 Version complète (g/are)
Achillée millefeuille	Achillea millefolium*	0.10	0.07
Anthémis des teinturiers	Anthemis tinctoria*	0.20	0.20
Bleuet	Centaurea cyanus*	5.00	4.00
Buglosse des champs	Anchusa arvensis*	_	0.60
Caméline cultivée	Camelina sativa*		0.40
Cardère sauvage	Dipsacus fullonum*	0.02	0.02
Carotte sauvage	Daucus carota*	0.50	0.50
Centaurée jacée	Centaurea jacea*	2.00	2.00
Chicorée sauvage	Cichorium intybus*	1.30	0.90
Compagnon blanc	Silene alba*	1.00	1.00
Coquelicot	Papaver rhoeas*	1.10	0.60
Épiaire annuelle	Stachys annua*	- 77	0.50
Esparcette commune	Onobrychis viciifolia*	6.00	5.00
Grande mauve	Malva sylvestris*	0.60	0.60
Grémil des champs	Buglossoides arvensis*	-	0.50
Marguerite commune	Chrysanthemum leucanthemum*	0.50	0.50
Mauve musquée	Malva moschata*	0.20	0.20
Mélilot blanc	Melilotus albus*	0.20	0.20
Millepertuis perforé	Hypericum perforatum*	0.20	0.20
Miroir de Vénus	Legousia speculum-veneris*	0.30	0.50
Molène à fleurs denses	Verbascum densiflorum*	0.30	0.20
Molène lychnite	Verbascum lychnitis*	0.30	0.30
Nielle des blés	Agrostemma githago*	6.50	5.00
Origan / Marjolaine sauvage	Origanum vulgare*	0.20	0.20
Panais cultivé	Pastinaca sativa*	0.80	0.70
Pavot douteux	Papaver dubium*	- 100	0.20
Pied d'alouette des champs	Consolida regalis*	- 3	0.30
Réséda jaune	Reseda lutea*	-	0.90
Salsifis d'Orient	Tragopogon orientalis*	-	1.00
Saponaire des vaches	Vaccaria pyramidata*	_	0.70
Sarrasin commun	Fagopyrum esculentum*	80.66	78.79
Silène de nuit	Silene noctiflora*	_ ***	0.70
Tanaisie commune	Tanacetum vulgare*	0.02	0.02
Valérianelle sillonnée	Valerianella rimosa*	- 1	0.50
Vipérine commune	Echium vulgare*	2.00	2.00
*Écotype CH		apper 9 miles	
	Total graines pures	110.00	110.00
	Support de semis	290.00	290.00
	Quantité totale de semences (g/are)	400.00	400.00

Cette fiche technique donne un aperçu général de l'utilisation de jachères florales SCHWEIZER. Toutes les interventions sur des surfaces écologiques doivent être discutées avec le service compétent pour prévenir d'éventuelles infractions. Nous déclinons toute responsabilité pour les explications ci-dessus.